

Quelles sont les démarches de certification individuelle qu'ITG conseille aux consultants formateurs ?

Pour poursuivre nos précédents échanges et répondre à vos questions à propos de la réforme de la formation et de ses impacts sur vos activités de formateurs, nous allons nous arrêter sur le quatrième critère qualité du décret qui a suscité plusieurs interrogations de votre part.

Ce critère n°4 mentionne que les financeurs devront être attentifs à la « qualification professionnelle et à la formation continue des personnels chargés des formations ».

Conséquemment à ce décret, les OF doivent inciter et favoriser la certification individuelle de leurs animateurs (VAE, certification qualité du CNEFOP, diplôme formateur pour adulte...).



VOICI LE BENCHMARK QUE NOUS AVONS RÉALISÉ POUR VOUS ET QUI NOUS SEMBLE RÉPONDRE AU MIEUX À VOS SITUATIONS :

Certification / Organisme

Le Répertoire Professionnel RP-CFI

(association QualiPro-CFI atteste de la qualification professionnelle des consultants-formateurs indépendants)

VAE avec le groupe APC 'Action Perspectives et Compétences'

? QUOI

Qualification RPCFI unique valable 3 ans.
Démarche entièrement dématérialisée à suivre avec rigueur pour optimiser le passage.

Obtention d'un diplôme ou d'un titre professionnel ou d'un certificat d'un bloc de compétences.
Démarche accompagnée par un conseiller.

? COMMENT

Dépôt d'un dossier seul en ligne avec appui d'un guide de constitution de dossier.
S'adresse à un public de formateurs avertis, engagés dans une démarche de qualité.

24 h d'accompagnement individualisé par le cabinet au travers d'entretien pour constitution d'un dossier soutenance orale du dossier devant jury pour délivrance d'une certification.

? COMBIEN

Dépôt de dossier 60 €.
Passage en commission + frais d'inscription au répertoire pour 3 ans : 350 €.
Adhésion à l'association CFI : 35 € (optionnelle).
Coût estimé 410 €.

Coût estimé entre 2000 € et 2800 €.

Avec financement dans le dispositif Act Of Agefos au travers du plan de formation ITG : 1800€/personne (renseignez-vous si vous pouvez en bénéficier).

? DUREE

3 à 6 mois.

6 mois / 1 an.

? DUREE DE VALIDITE

3 ans redevance annuelle comprise.

A vie.

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS FAIRE ACCOMPAGNER PAS À PAS DANS CETTE DÉMARCHÉ ET DANS LE MONTAGE DE VOTRE DOSSIER DE DEMANDE DE CERTIFICATION, NOUS SAURONS VOUS ORIENTER VERS D'AUTRES PRESTATAIRES.